



**Règlement intérieur 2019/2020**

Nom(s) Prénom(s) de l'(des) enfant(s) :

.....

**Article 1 : Inscription**

Pour toute inscription à une de nos activités, l'adhésion est obligatoire par enfant. Un certificat médical, ou une licence FFF pour l'école de football, est obligatoire pour la pratique sportive dans l'association.

Pour les mercredis :

Ecole football : Inscription à partir du mois de juin 2019. Le dossier sera disponible sur le site internet littoralsportacademy.com.

Le dossier doit être rempli en totalité et déposé les mercredis de séance ou lors des permanences affichées sur le site internet.

Le paiement devra être effectué le premier jour de séance. Sans le paiement l'enfant ne pourra pas participer aux activités.

Ecole Multi Sports : Inscription à partir du mois de juin 2019. Le dossier sera disponible sur le site internet littoralsportacademy.com.

Le dossier doit être rempli en totalité et déposé les mercredis de séance ou lors des permanences affichées sur le site internet.

Le paiement devra être effectué en totalité le premier jour de séance. Lors du dépôt de dossier un arrhe de 25% de la somme totale sera demandée.

Pour les vacances scolaires :

Stages Multi Sports : Préinscription sur le site internet littoralsportacademy.com. La préinscription est valable deux semaines et n'entraîne pas l'attribution automatique des places. Le dossier est à télécharger sur le site internet, à remplir et envoyer par courrier ou à déposer au siège social de l'association. Tout dossier incomplet ne permettra pas de valider l'inscription.

**Article 2 : Absences - Arrêt**

Ecole football : Lorsque votre enfant est absent nous demandons de prévenir l'équipe éducative et de justifier son absence. En cas d'arrêt de la pratique, un remboursement pourra être effectué uniquement sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une blessure imposant l'arrêt de la saison.

Ecole multi sports : Lorsque l'enfant est absent, nous demandons de prévenir l'équipe éducative et de justifier son absence. En cas d'arrêt de la pratique, un remboursement pourra être effectué uniquement sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une blessure imposant l'arrêt de la saison.

Stage multi sports : En cas d'absence de l'enfant durant les stages, un remboursement pourra être effectué uniquement sur présentation d'un certificat médical, daté au 1<sup>er</sup> jour d'absence, tout autre raison ne permettra pas le remboursement.



### **Article 3 : Autorisations parentales**

Seules les personnes qui sont notifiées sur la décharge parentale sont autorisées à récupérer les enfants. Littoral Sport Academy se réserve le droit de vérifier l'identité des personnes en consultant leur pièce d'identité.

### **Article 4 : Horaires**

Ecole Multi Sports : Sur le matin, l'accueil s'effectue de 8h00 à 9h00. Pour les enfants présents uniquement sur la matinée, le départ à lieu entre 12h00 et 12h15. Pour les enfants qui arrivent l'après-midi, l'accueil s'effectue de 13h30 à 14h00. Le départ du soir aura lieu de 17h00 à 18h00.

Ecole de football : Les horaires de football seront affichées sur le site internet de l'association littoralsportacademy.com

Stage multi sports : L'accueil des enfants s'effectue entre 8h00 et 9h00. Le départ des enfants a lieu entre 17h00 et 18h00.

En cas de retard à l'arrivée de l'enfant, l'équipe éducative se réserve le droit de refuser l'enfant. Egalement, au départ de l'enfant, en cas de retard du parent ou tout autre membre de famille, l'équipe éducative se réserve le droit d'appeler la police.

### **Article 5 : Comportement**

Littoral Sport Academy pourra suspendre l'activité de l'enfant si le comportement de ce dernier est jugé intolérable. Le renvoi disciplinaire de l'activité ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

### **Article 6 : Image**

Littoral Sport Academy pourra utiliser les images (photos ou vidéos) prises pendant l'activité, y compris celles sur lesquelles figure mon enfant, à des fins promotionnelles et ce sans qu'aucune compensation financière puisse être exigé de la part de la famille.

### **Article 7 : Tenue**

L'enfant doit adopter une tenue vestimentaire adaptée à la pratique, au temps (crème solaire, casquette, gant...) et un sac de rechange. Il se doit d'avoir avec lui une bouteille d'eau, à chaque séance.

### **Article 8 : Assurance**

Littoral Sport Academy souscrit un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant les risques inhérents aux activités. Les parents doivent pouvoir justifier d'une assurance en responsabilité civile pour leur enfant.

### **Article 9 : Responsabilités**

La responsabilité de l'association ne peut être engagée que pendant les horaires d'ouverture et seulement vis-à-vis des enfants en règle.

Fait à .....

Le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

*Nom, prénom, qualité du signataire*